

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 06 DECEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le lundi six décembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la ville de ST ANDRE DE CORCY, convoqué le 1er décembre 2010 s'est réuni publiquement au lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : BORRELLY Jean-Paul, BORROD Simone, BROUXEL Marc, COMBE Virginie, COSSU François, DALESSANDRI Cédric, DELANGE Philippe, DUMAS Christine, FRILLICI Pierre, GIRARD Jean-Marie, GUIGNARD Claudy, JULIAT Bernard, LACROIX Monique, LEFEVER Claude, LHUILLIER Bernard, LIVENAIIS Michel, MATHIEU Fabrice, OZIL Joël, PETIT Vincent, TOMATIS Christine, TRIBOLET Joëlle

ABSENT : M MICHEL Joël

POUVOIR : de M MICHEL à Mme LACROIX

SECRETAIRE : Melle COMBE

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 08 Novembre 2010 : Mme DUMAS fait remarquer qu'elle ne s'est pas abstenue lors du vote relatif à la participation financière de la commune à la classe de découverte des élèves de CM2 à Giron mais qu'elle s'est prononcée favorablement à l'octroi d'une subvention supplémentaire de 10 € par élève, soit une participation de 65 € c'est donc à tort que Mme Dumas a été mentionnée dans les abstentionnistes lors de ce vote. La secrétaire de mairie présente ses excuses à Mme Dumas pour cette erreur. Pas d'autre remarque sur le compte rendu, celui-ci est donc approuvé en prenant en compte la remarque de Mme Dumas qui ne modifie pas la décision finale d'octroyer une subvention supplémentaire cette année de 5 € par enfant, soit 60 € au lieu de 55 l'année dernière.

Puis Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour.

CONVENTION AVEC LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA)

Depuis de nombreuses années la commune a passé une convention avec la SPA pour la prise en charge par cet organisme des animaux errants que la commune récupère, convention renouvelable d'année en année. Cette année la proposition de la SPA offre deux possibilités soit une formule « simple » avec accueil au refuge, des animaux que la commune capture et emmène, pour un montant annuel de 0.26 € par habitant, soit une formule « complète », qui prévoit la capture et l'enlèvement des animaux errants par la SPA moyennant une redevance annuelle de 0.31 € par habitant. Le conseil municipal opte pour la convention « formule complète » 0.31 x 3033 hab = 940.23 €.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE e.COMMUNICATION DE L'AIN (SIEA)

M le Maire rappelle que MM DALESSANDRI et FRILLICI sont les délégués de la commune au syndicat intercommunal d'énergie et de communication de l'Ain. Les nouveaux statuts du syndicat permettent désormais de désigner un délégué suppléant. M BARON se porte candidat. Il est élu à l'unanimité délégué suppléant au SIEA .

ACQUISITION DU GARAGE APPARTENANT A M KURPIK

M le Maire rappelle le projet d'aménagement du centre du village sur les parcelles voisines de la mairie et rappelle les procédures en cours pour l'acquisition des parcelles appartenant aux familles Delorme. Il informe qu'après avoir recueilli l'avis du service France Domaines, il a rencontré M KURPIK Christian propriétaire de la parcelle AN 53 se situant dans le périmètre du projet, et sur laquelle figure un garage d'environ 36 m2. Il a ainsi recueilli l'accord de M KURPIK qui accepte de vendre son bien à la commune moyennant un prix d'achat de 7 500 €. Il précise que M KURPIK souhaite continuer à utiliser son garage tant que la mairie n'a pas besoin du terrain. Le conseil municipal décide cette acquisition et accepte l'occupation à titre gracieux de ce garage par M KURPIK jusqu'à ce que la collectivité lui demande de le libérer, autorise M le Maire à signer l'acte à intervenir dans ces conditions.

SUBVENTION A L'ECOLE DE MUSIQUE (REGULARISATION)

Au vu du montant des charges patronales payées par l'école de musique pour les salaires des professeurs enseignant la musique aux enfants de St André de Corcy, le conseil municipal accepte de verser les 289 € de régularisation de

subvention correspondant à cette prise en charge par la commune, ce qui portera à 7052 € le montant de l'aide financière apportée par la commune pour l'année 2009-2010 (le prévisionnel étant de 7100 €, il n'y a pas lieu de prendre une nouvelle délibération).

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Le conseil municipal fixe le montant de la participation aux frais de fonctionnement des installations sportives communales à 57.32 € par élève fréquentant le collège et accepte de verser sa quote-part à la commune de Villars les Dombes.

TRAVAUX DE VOIRIE

M LIVENAIS donne connaissance des résultats de la consultation en procédure adaptée pour la réalisation de travaux de voirie

- rue des Pinsons pour faire ralentir les véhicules qui l'empruntent,
- une première tranche de travaux de mise en accessibilité des voies et places publiques conformément au plan établi suite au diagnostic
- et des travaux prévus en option pour la réalisation de deux plateaux surélevés sur la rue du Mont Blanc. L'ensemble de ces travaux attribués à la Sté AXIMA s'élève à 71 544.20 € HT.

Le coût de réalisation des deux plateaux est de 13 616 € HT : le conseil municipal (à l'exception de MOZIL qui s'abstient) décide ces travaux sous réserve de l'accord du conseil général qui sera consulté sur le projet. Le conseil municipal autorise M le Maire à signer la convention qui définira les conditions de réalisation de ces plateaux surélevés et sollicite également une subvention au titre des amendes de police.

M Ozil fait remarquer que le plateau piétonnier réalisé à l'intersection de la rue du Mont Blanc et de la rue des Millières présente un danger lorsqu'un piéton est sur le trottoir car celui-ci se trouve au niveau de la chaussée et les véhicules roulent dessus pour contourner un véhicule en attente de giration par exemple. Il est décidé de sécuriser davantage le trottoir à cet endroit par la pose de « quilles » ou de « plot » pour empêcher les véhicules de rouler sur le trottoir.

SUBVENTION « TELETHON »

La commune n'ayant pas organisé de manifestations cette année à l'occasion du Téléthon, Mme LACROIX suggère de verser une subvention de 250 € à l'association française de lutte contre la Myopathie. Suggestion acceptée.

TOUR DE TABLE

M Livenais informe que deux agriculteurs MM Josserand Philippe et Dumont Mickaël ont participé au déneigement, la municipalité les en remercie.

Il rappelle que les animations des marchés les 12 et 19 décembre 2010.

Mme Tribolet pense que le conseil municipal d'enfants viendra exposer ses projets lors de la réunion du conseil municipal de janvier prochain.

Mme Lacroix rappelle la fête des lumières le 8 décembre dès 19 h et fait appel aux personnes disponibles pour la préparation dans l'après-midi.

Elle informe que le repas de Noël des Aînés aura lieu le 11 décembre à la salle polyvalente : 170 personnes sont attendues dont 11 pensionnaires de Vernange. 90 colis seront distribués aux personnes non inscrites au repas.

M Lefever informe qu'un contact est établi avec un médecin qui souhaite s'installer sur la commune en septembre prochain, en remplacement du Dr Perret parti précipitamment rejoindre sa famille dans le sud de la France, la municipalité met beaucoup d'espoir dans ce contact...

M le Maire et MM les adjoints remercient le club de la Sereine pour le spectacle de qualité qu'il a présenté et félicitent toute l'équipe et les participants qui ont permis cette réussite.

M le Maire rappelle les prochains départs à la retraite de Mmes GUERIN et JUHEM. Des entretiens de recrutement sont en cours.

Séance levée à 21 h 20.

La secrétaire, V. COMBE

Le Maire,